


Avenant n° 1 de prorogation

De l'Accord sur la mise en œuvre des
Unités de Compétences Complémentaires
France 3

france•tv

M. ¹ 

1.1. Préambule

L'accord sur la mise en œuvre des Unités de Compétences Complémentaires France 3, ci-après dénommé « accord Compétences Complémentaires France 3 », a été signé le 26 juillet 2017 pour une durée d'un an.

Dans l'attente d'un accord global au niveau de l'Entreprise, les parties conviennent de proroger l'application de l'accord Compétences Complémentaires France 3.

Le présent avenant a pour objet la prorogation de l'accord Compétences Complémentaires France 3 pour une durée équivalente à l'accord sur la mise en œuvre des Unités de Compétences Complémentaires du Siège.

1.2. Prorogation de l'accord sur la mise en œuvre des unités de Compétences Complémentaires France 3

Par le présent avenant, les parties signataires de l'accord Compétences Complémentaires France 3 conviennent de proroger son application jusqu'au 31 juillet 2019.

1.3. Date d'effet et durée du présent avenant

Le présent avenant est conclu pour une durée déterminée jusqu'au 31 juillet 2019.


Il entrera en vigueur au terme de l'accord Compétences Complémentaires France 3.

1.4. Formalités de dépôt

Le présent avenant est conclu avec les organisations syndicales représentatives dans l'Entreprise dans les conditions de majorité prévues à l'article L. 2232-12 du Code du travail.

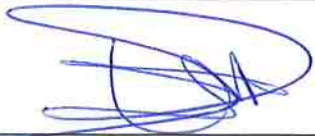

Conformément aux dispositions de l'article L2231-5 du Code du travail, le présent accord sera notifié dès sa conclusion à l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau de l'entreprise et déposé auprès de la DIRECCTE et auprès du secrétariat greffe du Conseil de Prud'hommes de Paris.

De même, il sera versé dans la base de données nationale, conformément à l'article L2231-5-1 du code du travail, dans une version anonymisée.

M.² 

Fait à Paris le 20 JUL 2018

En 10 exemplaires originaux, dont un pour chaque partie

Pour la Direction représentée par :	francetélévisions Arnaud LESAUNIER Directeur Général Délégué Ressources Humaines et Organisation
Pour la CFDT représentée par :	
Pour la CGT représentée par : Pierre MOUCHER, DSC	
Pour F.O. représentée par : Eric VAL, DSC	
Pour le SNJ représenté par :	